

ANNEXE N°2

OBJECTIFS PROPOSES PAR LES DELIBERATIONS DE PRESCRIP *des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux de Chambéry métropole*

OBJECTIFS PROPOSES PAR LES DELIBERATIONS DE PRESCRIPTION INITIALES

<i>Chambéry métropole - Délibération de prescription du 16/12/2015</i>	<i>Cœur des Bauges - Délibération de prescription du 24/11/2015</i>
- affirmer un projet qui assure un aménagement et un développement durable de l'ensemble du territoire de Chambéry métropole, fort, cohérent, et riche aussi de sa diversité, à l'échelle du territoire intercommunal à l'horizon 2030, en veillant également à sa bonne articulation avec les territoires voisins et les enjeux supra-communautaires,	Poursuivre et encourager une croissance équilibrée de la population sur l'ensemble du territoire (Bauges devant, Bauges derrière, vallées sud, vallée de l'Arve) <ul style="list-style-type: none"> ➤ offrir les conditions favorables (emploi, logement, services) sur l'ensemble du territoire
- conforter l'attractivité du territoire, qui bénéficie d'une situation privilégiée en porte d'entrée privilégiée du sillon alpin, avec les grandes infrastructures de communication, en promouvant et accompagnant notamment des projets structurants, emblématiques et novateurs, bien intégrés dans le territoire,	Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ favoriser la création de logements adaptés aux personnes âgées ➤ faciliter la réhabilitation énergétique des logements existants et réduire les charges pour les propriétaires et résorber l'habitat précaire ➤ développer la mixité générationnelle et sociale (mélange de logements existants et futurs par le développement de logements adaptés)
- déterminer l'organisation et le développement de l'urbanisation par une approche environnementale adaptée au territoire et à ses enjeux en préservant au mieux les espaces agricoles naturels et paysagers, en assurant un développement urbain maîtrisé, en limitant la consommation d'espace, en recherchant une intensification urbaine tout en veillant à la qualité des espaces bâtis, et en favorisant le renouvellement urbain sur les pôles de centralité, en adéquation notamment avec la desserte par les transports collectifs desservis ainsi que les équipements et services,	Organiser l'urbanisation en limitant la consommation d'espace et en favorisant les infrastructures publiques existantes et futures (eau, assainissement, transports, équipements architecturaux et paysagers) du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ réaliser les constructions nouvelles, de façon privilégiée dans les zones d'habitat existantes ➤ faciliter la rénovation / réhabilitation de logements (notamment dans les zones d'habitat existantes) et diversifier et renouveler l'offre de logements sur le territoire ➤ encourager des opérations d'urbanisme exemplaires, favorisant la qualité de l'habitat.
- en matière de mobilités, assurer une meilleure articulation entre urbanisme et offre de déplacements, en s'appuyant notamment sur la desserte par les transports collectifs qui assure déjà un maillage du territoire, et la promotion des déplacements des modes actifs (marche à pied, vélo), permettant aussi la réduction dans le domaine des transports des émissions de gaz à effet de serre,	Contribuer à la sauvegarde du patrimoine bâti bauju et de l'identité du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ limiter l'extension des hameaux et préserver les fronts bâtis ➤ maintenir et protéger les vergers ou les espaces naturels ➤ préserver l'identité spécifique des différents villages et hameaux, tout en favorisant l'intégration contemporaine et la prise en compte des enjeux environnementaux
- en matière de changement climatique et d'énergie, favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, notamment en promouvant la réduction des consommations d'énergie et la couverture des besoins restants par des énergies renouvelables, la production énergétique à partir de sources renouvelables, préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,	Préserver, gérer et mettre en valeur les ressources du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ limiter strictement les constructions nouvelles dispersées dans les zones d'habitat existantes, humides, les paysages et la biodiversité ➤ identifier et préserver les paysages et points de vue emblématiques ➤ faciliter l'accès des exploitants et du public aux forêts et aux espaces naturels ➤ favoriser l'utilisation du bois local dans la construction ➤ préserver les ressources en eau
- en matière d'économie, développer et structurer un territoire attractif, porteur d'innovation et favorable au développement d'une agglomération connectée et des proximités, permettre la restructuration des sites économiques, soutenir le développement économique, maintenir et promouvoir les services et commerces, y compris de proximité, promouvoir également le développement des réseaux numériques, encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire porteuse d'innovation sociale et créatrice d'emploi,	Offrir les conditions favorables à la création d'emplois, basées sur les compétences du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faciliter et diversifier l'accueil d'activités (économiques et sociales) ➤ faciliter et encourager la requalification des zones d'habitat existantes afin de renforcer leur attractivité et leur compétitivité ➤ structurer les activités économiques à l'échelle du Cœur des Bauges et des zones d'activités ➤ prévoir la création de nouvelles zones d'activités de façon adaptée à la demande d'installation de nouvelles entreprises (zones d'activités, bâtiments relais, zones d'activités, ...)
- en matière d'habitat et de solidarité, construire une agglomération pour tous en poursuivant et en traduisant les objectifs et les orientations du PLH pour répondre au mieux à la diversité des besoins en logements (logements sociaux, abordables...) notamment par la production et l'amélioration des logements tout en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre,	Consolider la vocation touristique du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ accompagner l'activité des bases de loisirs et autres équipements touristiques (Saint-François-de-Sales, Iles du Chéran) ➤ favoriser la pérennité et l'amélioration de la qualité de l'habitat existant (restauration (rénovation des centres de vacances, réhabilitation des logements existants)) ➤ améliorer la qualité des accès aux sites touristiques de l'arrière-pays <ul style="list-style-type: none"> ➤ améliorer la qualité et développer les réseaux de transports

<p>- en matière d'environnement, renforcer l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mieux prendre en compte les enjeux liés aux milieux aquatiques et aux zones humides, veiller à la prévention des risques, ➤ intégrer les éléments de la trame verte et bleue, assurer au mieux la préservation et la remise en état des continuités écologiques, et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire, ➤ rechercher une meilleure utilisation de la ressource forestière qui occupe plus de la moitié du territoire de l'agglomération et en favoriser les conditions d'exploitation, ➤ préserver au mieux les espaces agricoles et notamment accompagner l'agriculture périurbaine 	<p>Développer des offres de déplacements alternatives à la innovantes (à destination des habitants permanents ainsi que c</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ prévoir l'aménagement de cheminements piétons à circulations douces ➤ intégrer les mobilités douces (piétons, cycles) et les que ➤ prévoir la création de parkings dédiés au covoiturage, a
<p>- en matière de tourisme, renforcer l'attractivité touristique et les fonctions de l'agglomération au cœur d'un département à vocation touristique majeure en s'appuyant sur le Schéma de développement touristique.</p>	<p>Développer une offre de services et d'équipements permettant social sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ prévoir la localisation de l'offre d'équipements sportifs e ➤ prévoir la localisation des services publics et de santé maintien de la population sur le territoire. ➤ renforcer l'équipement numérique du territoire en très h
<p>Chambéry métropole - Délibération complémentaire du 21/12/2016</p>	
<p>Habitat, solidarité</p>	
<p>- Répondre aux besoins en logements et en hébergement, en développant une offre diversifiée en produits, tant dans la production neuve qu'en réhabilitation et renouvellement urbain.</p> <p>- Poursuivre le rééquilibrage de l'offre au sein de l'agglomération, entre les communes et entre les quartiers, en veillant à prendre en compte les spécificités des parties du territoire.</p> <p>- Conforter l'attractivité du parc existant par des actions de réhabilitation permettant de proposer des logements performants.</p> <p>- Rechercher les solutions pour apporter des réponses aux besoins particuliers des personnes défavorisées, des étudiants, des personnes en situation de perte d'autonomie.</p> <p>- Fluidifier les parcours résidentiels en créant les conditions de réalisation de chaque maillon de la chaîne : depuis l'hébergement jusqu'au logement adapté en passant par l'accès à un logement locatif, privé ou social à l'accession à la propriété.</p>	
<p>Déplacements, mobilités</p>	
<p>Concernant les mobilités, il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de poursuivre la démarche « Territoire Mobile » en vue d'une meilleure complémentarité des différents modes de déplacements sur le territoire en renforçant le réseau et son attractivité pour un meilleur transfert modal tout en privilégiant les pôles générateurs de déplacements, les zones d'habitat dense, les parcs d'activités économiques, - de mettre en oeuvre les moyens visant à réduire, dans le domaine des déplacements, les émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur une meilleure articulation entre urbanisme et offre de mobilités, en finalisant le réseau cible de transports tout en répondant à un objectif de rationalisation et d'optimisation du réseau de transports urbains, - de déployer et intégrer le réseau Stac à une autre échelle territoriale en créant des interconnexions avec les autres réseaux de transports et donc en engageant un travail avec les autres autorités organisatrices de mobilités afin de favoriser un véritable report modal de l'autosolisme vers des modes de déplacements plus durables, tout en cherchant à éviter les « doublons » dans l'offre, - de renforcer le périurbain ferroviaire chambérien afin d'utiliser l'axe ferré au profit du territoire, - de finaliser la mise en accessibilité du réseau de transports urbains, - de développer des actions complémentaires en matière de mobilité (covoiturage, autopartage, conseils en mobilité...), - de fluidifier et sécuriser la circulation sur les grands axes en s'appuyant notamment sur le plan de circulation de la ville de Chambéry (extension du secteur piétonnier, mise en place de nouvelles zones de rencontre à 20 km/h, continuité des itinéraires cyclables et sécurisation de la traversée cyclable du centre-ville) et la nouvelle politique de stationnement globale, - d'intégrer la gestion du « dernier kilomètre » sur les thématiques transports de marchandises en ville, accompagnement des services à la mobilité (ex : Vélobulle), etc... 	